

Amicale des utilisateurs
du port de

Navarrosse

RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LES DIFFÉRENTS PROBLÈMES RENCONTRÉS SUR LE PORT DE NAVARROSSE

SOMMAIRE

A - ETAT DES LIEUX

I - Environnement

II - Bateaux épaves

III - Pontons

IV - Espaces entre les bateaux

V - Cohabitation voiliers - bateaux à moteur

VI - Chenal d'accès

VII - Curage des emplacements

VIII - Végétation aquatique

B - PROPOSITIONS

C - CONCLUSIONS

ooOoo

PRESENTATION

Notre association observe depuis quelques temps une dégradation de l'état du port qui engendre des problèmes auxquels de plus en plus d'usagers sont confrontés.

Ce rapport a pour but de montrer divers aspects d'un port, qui, s'il reste charmant pour certains, est par certains côtés une calamité pour les utilisateurs.

En effet, il suffit de visiter certaines travées pour remarquer quelques anomalies, telles la prolifération d'arbres, d'arbustes, ronciers, ajoncs et autres végétaux.

On y verra aussi des bateaux épaves qui ne sortent jamais, nuisent à l'aspect visuel et neutralisent quelques places ; des pontons en ruine, et des espaces entre les bateaux disproportionnés.

L'état des lieux présenté dans ce document a pour but de sensibiliser la municipalité à une réflexion sur les solutions que nous proposons, après observation des points critiques développés dans cet exposé.

Les photos illustrant les sujets sont extraites du CD-ROM annexé au présent rapport.

A - ETAT DES LIEUX

I - Environnement

L'engravement des allées dans les années 2002 à 2004, a été particulièrement apprécié par les usagers, mais depuis, on a pu constater une prolifération des végétaux et particulièrement des arbres et arbustes.

Parmi les arbres, on trouve des pins qui deviennent par leur hauteur très gênants : la résine coule sur les bateaux et les branches accrochent désormais les gréements des voiliers.

En outre, ces arbres peu enracinés, risquent à la moindre tempête, de s'abattre sur les bateaux.

Les arbustes à feuilles caduques deviennent envahissants et sont souvent affublés autour de leurs pieds, de ronciers ou d'ajoncs.

L'accès à certaines embarcations en devient désagréable, parfois périlleux.



II - Bateaux épaves

Depuis quelques années nous voyons certains bateaux (voiliers ou à moteur) devenir de véritables épaves. Ils ne sortent plus, mais neutralisent des emplacements.

Le public et les usagers du port sont très sensibilisés à ce problème dans un contexte général de manque de place dans les ports. Ainsi malgré le faible pourcentage de « bateaux poubelles » (inférieur à 2%) l'impact visuel en est très important.



Il ne faudrait pas que le port devienne un cimetière à bateaux, parce que leurs propriétaires ne savent pas quoi en faire.



Certains bateaux présentent même un danger, des haubans très dégradés sur un voilier peuvent entraîner la chute du mât.



III - Pontons

Malgré les prescriptions de l'arrêté municipal 2005/002, de nombreux pontons en ruine ou non entretenus présentent un caractère dangereux pour les utilisateurs qu'ils soient plaisanciers, pêcheurs ou touristes.

D'autre part le développement non contrôlé de ces pontons est la première source de conflits entre les usagers.

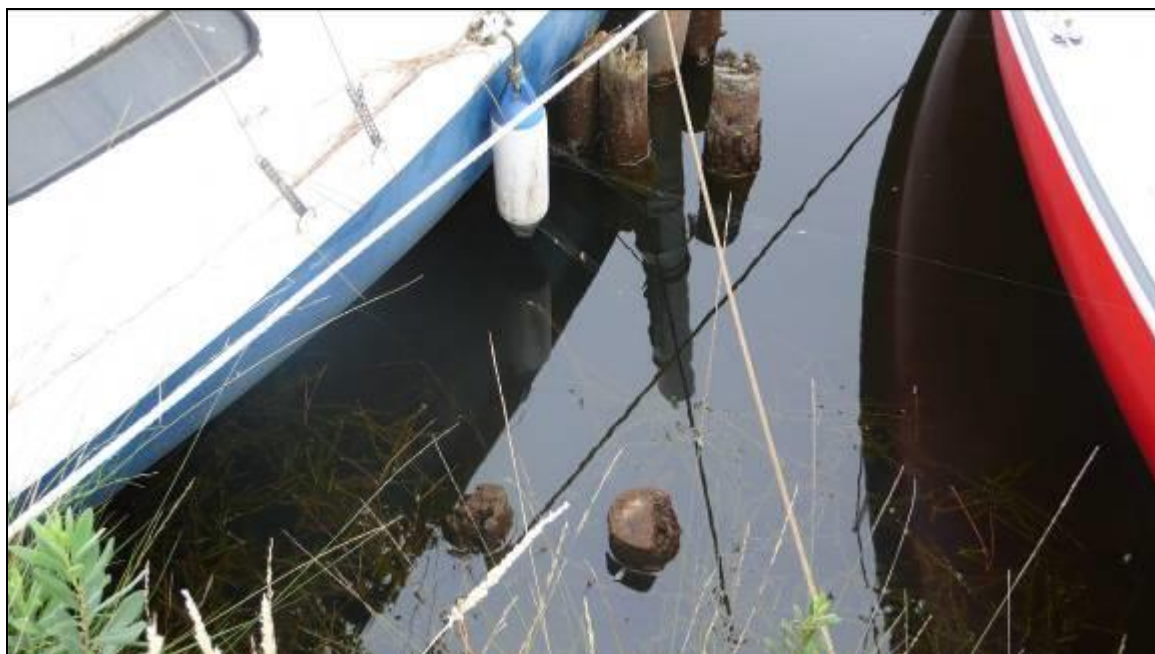
Dans les endroits où l'espace entre les bateaux est insuffisant, cela a conduit à geler un certain nombre de places.

Par ailleurs de nombreux pontons ne respectent pas les prescriptions de l'arrêté, d'autres encore étant transformés en propriété privée !

L'édification de ces ouvrages sous la responsabilité de leur constructeur ne doit pas occulter le fait qu'elle s'effectue sur le domaine public de la commune et qu'à ce titre sa responsabilité pourrait être engagée en cas d'accident.



On trouve également des vestiges de pontons, tels des piquets en bois ou en métal, plus ou moins immergés, qui sont de véritables dangers pour les coques de bateaux voire pour les plaisanciers en cas de chute.



IV - Espaces entre les bateaux

**Certaines parties du port présentent des emplacements de taille inégale.
Particulièrement dans les parties concaves de la conche, les places sont trop étroites.**

Cela ne manque pas de provoquer des conflits entre plaisanciers qui pourraient être évités si les emplacements à ces endroits étaient remodelés.



D'autre part, la construction de pontons a considérablement réduit la place disponible dans ces zones où l'espace était déjà très limité.



Ainsi dans ce cas, suite à la construction d'un ponton pourtant édifié selon le règlement, un emplacement a dû être supprimé et l'un des bateaux déplacé sur un emplacement vacant.

C'est actuellement la solution qui est mise en œuvre et qui permet de désamorcer les conflits.



Les pontons en surnombre ou non conformes dans certaines parties du port contribuent à la diminution de la taille des places, ce qui peut encore entraîner la suppression de certains emplacements.



Nous constatons aussi malheureusement que des usagers sans scrupules empiètent sur des places qui ne leur appartiennent pas.

**Ainsi dans ce cas, le piquet portant le numéro de la place à même été déplacé pour stationner aisément le bateau et construire un ponton (non conforme).
L'emplacement voisin est devenu inutilisable.**



V - Cohabitation voiliers – bateaux à moteur

La cohabitation de certains bateaux à moteur avec des voiliers présente un danger pour les coques du fait de la différence de hauteur des francs-bords.



VI - Chenal d'accès

L'amarrage des bouées balisant le chenal est toujours inefficace. Celles-ci se déplacent de façon anormale et modifient considérablement le parcours originel dans une zone où la profondeur est très limitée.



VII - Curage des emplacements

La profondeur de nombreux emplacements est trop faible particulièrement pour les voiliers dotés d'une quille qui se couchent sur les bateaux voisins lors des baisses du niveau de l'eau.

L'amarrage en devient difficile et perd parfois toute fiabilité dans le temps.



VIII - Végétation aquatique

La végétation aquatique continue son développement dans le port.

Outre la gêne occasionnée par l'accrochage aux hélices, dérives, quilles et safrans, sa prolifération risque d'être accentuée par les mouvements des bateaux.



B - PROPOSITIONS

En reprenant les points ci-avant :

- *Pour l'environnement,*

Nous demandons, l'abattage de tous les pins, l'arasement des arbres et arbustes sans les déraciner afin de maintenir la fixation des berges ainsi que le fauchage et le débroussaillage des herbes, ronciers et ajoncs.

Nous souhaiterions que le traitement de la végétation aquatique soit envisagé le plus rapidement possible.

- *Bateaux épaves,*

Nous souhaitons qu'une solution puisse être trouvée pour désamorcer un mécontentement généré par l'attente de places à flot qui sont parfois occupées inutilement et par la pollution visuelle occasionnée dans un lieu fréquenté par de très nombreux touristes.

Elle peut être dans l'application de l'article IV de l'arrêté 2005/002, à savoir la mise en demeure de remise en état de ces bateaux ou procéder à l'enlèvement pur et simple.

Elle peut être aussi dans le transfert temporaire des bateaux ne naviguant pas vers un port à flot disposant de places ou vers un port à sec.

De nombreux bateaux bien qu'entretenus ne naviguant pas, des solutions de remplacement pourraient être envisagées...

- *Pontons,*

L'association et les usagers ne souhaitent pas voir la tolérance de construction abrogée.

Cependant un recadrage est nécessaire, prioritairement pour des questions de sécurité.

A défaut de remise en état immédiate, nous préconisons l'enlèvement de tous les pontons en ruine ou présentant un danger, ainsi que de tous les piquets et pieux plus ou moins immergés.

Nous demandons que les directives de l'arrêté municipal soient strictement respectées.

Nous souhaitons que la conformité de chaque ponton soit contrôlée, que l'édification se fasse en accord avec les voisins immédiats, afin d'éviter tout conflit et de limiter les constructions à un ponton commun à deux bateaux.

Un rappel des règles de l'arrêté pourrait être fait au moment de l'envoi des redevances.

Il serait souhaitable d'apposer des panneaux limitant l'accès des pontons aux seuls usagers.

- *Espaces entre les bateaux*

Parmi l'une des priorités, il y aurait lieu de reconsidérer la distribution des piquets d'ancrage, dans la partie concave de la conche.

Toute édification nouvelle de ponton engendrant actuellement la disparition d'une place dans cette zone, il est souhaitable qu'aucune autorisation de construction ne soit donnée en attendant un réaménagement.

Nous avons préparé une simulation concernant cette partie du port qui propose une nouvelle répartition des places permettant de récupérer certains emplacements supprimés.

Il semble aussi nécessaire de revoir certains espaces dans les travées des bassins A, B et C.

Afin d'éviter de faire cohabiter des bateaux à moteur et des voiliers aux francs-bords de hauteur différente, il serait souhaitable de réserver la conche aux voiliers.

Nous présentons dans ce rapport un cas d'empiètement sur un emplacement voisin, ce n'est malheureusement pas un cas isolé. Un autre usager voit actuellement son embarcation purement et simplement poussée sur le côté par un autre plaisancier sans état d'âme. Nous demandons à ce que l'arrêté soit rigoureusement respecté.

- *Divers*

Le panneau de limitation de vitesse dans le chenal (6 ?) n'est pas en accord avec l'article VI – 4 de l'arrêté 2005/002 (3 nœuds).

Le stationnement des remorques étant gênant particulièrement dans les allées devant les bateaux, nous demandons l'aménagement d'un parking réservé à celles-ci.

Les barrières d'accès aux darses représentent un danger par leur déséquilibre, particulièrement pour les enfants qui les manipulent.

Nous souhaiterions par ailleurs que ces barrières puissent être utilisables toute l'année et non pas cadenassées en position ouverte hors période touristique estivale.

Enfin l'association souhaiterait bénéficier d'un local plus spacieux équipé d'un point d'eau permettant d'y tenir nos réunions et d'en faire un espace d'accueil convivial.

C - Conclusion

Pour conserver l'image du site, nous souhaitons participer à l'élaboration de projets concernant l'aménagement de ce port, afin qu'il garde ce charme qu'un grand nombre de plaisanciers et de touristes apprécient.

Comme ce fut le cas cette année pour les curages des emplacements individuels, notre association se propose de collaborer avec la municipalité,

Nous pouvons apporter un avis pertinent, notamment en ce qui concerne l'environnement et particulièrement les espaces à redéfinir entre les piquets d'amarrage.

Nous pensons que nos propositions ne semblent pas utopiques, ni insurmontables, et qu'elles pourraient à moindre coût profiter à tous les plaisanciers.

Biscarrosse, le 17 octobre 2007